



Automne - hiver 2016 - n° 63

Le Chavannus

notre journal - votre actualité - des textes - notre histoire

ÉDITORIAL

Bienvenus à ce numéro automnal de votre Chavannus!

A tous ceux et celles qui attendaient avec impatience nos quelques feuilles jaunes poussin et rouges en début d'automne, nous revoici avec un plaisir toujours renouvelé !

Il s'est passé tellement de choses dans le monde, en Suisse et dans notre commune depuis le dernier numéro, qu'il va falloir être très sélectif et prendre le risque de ne pas être assez inclusif. Nous avons observé, réagi et pour certains, contribué à adoucir le drame des migrants à notre façon; nous avons suivi avec attention la victoire du BREXIT et plus récemment, l'élection du 45ème président des Etats-Unis ; et puis la COP21 suivie de la COP22... vaste programme ou sursaut mondial qui protégera notre terre?

Plus près de nous, la 25ème session des jeunes qui vient de s'achever à Berne qui a une fois de plus démontré que la jeunesse suisse est incontournable dans la construction du futur de ce monde. Et puisqu'il faut faire court, n'oublions pas l'initiative « Sortir du nucléaire » et la votation du 27 novembre prochain qui la concerne.

Au gré de tous ces événements dont certains pourraient remettre en cause ou renforcer le principe du « Vivre ensemble » si cher à nos valeurs, celles-là même qui sont inscrites dans les constitutions vaudoise et suisse, une multitude de choses simples a rythmé nos vies pendant ces quelques mois sans Chavannus, tel un cours d'eau dont le clapotis nous rassure... citons pêle-mêle une ballade dans les bois, à la montagne, autour du lac ou encore le grand ménage incontournable avec plus ou moins d'entrain pour préparer l'arrivée de l'automne et de l'hiver... ou encore le ramassage des feuilles mortes... tout ceci, comme toutes les « grandes » actions dans le monde, font partie de nos vies : Rentrer les chaises longues, parasols et plantes fragiles à l'approche du froid et de la neige, quoi de plus banal et pourtant si nécessaire.

A y regarder de près, une philosophie se profile derrière ces gestes répétitifs sans apparente valeur ajoutée : Faire ce que l'on aime et parfois ce que l'on doit faire en reconnaissant qu'il n'y a pas de petites choses dans la vie et que chaque instant qu'elle nous donne est précieux, tout cela dépend des intentions que nous y mettons.

Noël sera bientôt à nos portes avec son cortège de joies, de saveurs et de retrouvailles, de générosité propre à ces moments où la conscience de l'autre est ravivée, où l'envie d'aimer et de pardonner est si forte... Plus que jamais, en ces temps de turbulence, Noël 2016 devrait être pour petits et grands, une occasion de profiter de la vie en faisant de chaque instant, une fête qui restera gravée dans leur mémoire et qui les fera sourire et rire à gorge déployée toutes les fois qu'ils y penseront.

A toutes et à tous, petits et grands, bonnes fêtes de Noël 2016 !

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

17 décembre	Noël des enfants (17h ferme Failletaz)
23 déc.-8 janv.	Vacances d'hiver
7 janvier	Bûlé des sapins (aire de jeux)
4 février	Harmonie de Terre Sainte (salle communale)
12 février	Votations
18-26 février	Relâches
11 mars	Troc de Chavannes
18 mars	CARNAVAL - 3e édition !

L'hiver - 21 décembre à 11h45



SOMMAIRE

Page 2	Conseil communal
Page 3	Municipalité
Page 4	Inauguration de la voirie
Page 5	Auberge - Programme Proxy
Page 6	Nouveaux habitants - Troc
Page 7	Poste gendarmerie Coppet
Page 8	Départ du facteur
Page 9	Bornes - Seniors
Page 10	La Chavannaise
Page 11	Il y a 50 ans
Page 12	Dans nos champs



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 2 mai 2016

Préavis N°1/16 : Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon. Accepté (20 oui, 6 non et 1 abstention).

Préavis N°2/16 : Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Accepté (15 oui, 8 non et 3 abstentions).

Préavis N°3/16 : Demande de crédit de CHF 35'700.00 pour l'élargissement de la chaussée du chemin de la Repentance. Accepté à l'unanimité.

Présentation par la Municipalité de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) et de la RIE III (3ème réforme sur l'imposition des entreprises).

Dépôt d'une motion demandant à la Municipalité d'étudier la sortie de la commune du Conseil régional.

Séance du 17 juin 2016

Préavis N°4/16 : Comptes 2015 de la bourse communale. Accepté à l'unanimité.

Préavis N°5/16 : Demande de crédit de CHF 220'000.00 pour l'achat du mobilier et du matériel d'exploitation de l'auberge communale. Accepté à l'unanimité.

Préavis N°6/16 : Demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la démolition du hangar et l'aménagement d'un parking. Accepté (27 oui et 3 abstentions).

Préavis N°7/16 : Demande de crédit de CHF 115'000.00 pour la réalisation d'un trottoir à la route de la Sallivaz et modification de l'éclairage public. Accepté à l'unanimité.

La Municipalité donne des informations concernant la réalisation de parois antibruit le long de l'autoroute : la mise à l'enquête est prévue pour décembre de cette année. Il faudra ensuite compter plusieurs années jusqu'à la fin de la réalisation de l'ouvrage.

Cette séance était la dernière de la législature 2011-2016.

Une séance a eu lieu le 31 mai 2016 pour l'installation des autorités communales (Municipalité et Conseillers communaux) pour la législature 2016-2021.

Séance du 28 septembre 2016

Les préavis 8 à 12 sont des demandes traditionnelles de début de législature.

Préavis N°8/16 : Demande d'autorisation générale de plaider lors de procédures dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 20'000.00. Accepté avec une abstention.

Préavis N°9/16 : Demande d'autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires suisses et Postfinance. Accepté avec une abstention.

Préavis N°10/16 : Compétence financière extrabudgétaire de la Municipalité pour la législature 2016-2021, maintenue à CHF 20'000.00 par poste du budget. Accepté à l'unanimité.

Préavis N°11/16 : Demande d'autorisation générale d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers, dans une limite fixée à CHF 20'000.00 par cas, charges éventuelles comprises. Accepté à l'unanimité.

Préavis N°12/16 : Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements, législature 2016-2021. Plafond d'endettement fixé à CHF 12'500'000.00. Accepté à l'unanimité.

Préavis N°13/16 : Arrêté d'imposition 2017. Le taux d'imposition est maintenu à 59 % de l'impôt cantonal de base. Un impôt sera perçu sur les successions et donations en ligne collatérale (CHF 0.50 par franc perçu par l'Etat) et entre non parents (CHF 1.00 par franc perçu par l'Etat). Accepté avec une abstention.

Préavis N°14/16 : Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 60'000.00 pour le financement de l'étude du réaménagement de la route de Bogis-Bossey. Accepté à l'unanimité.

En réponse à la motion de Karla Meyer du 2 mai 2016, la Municipalité souhaite que Chavannes-de-Bogis demeure membre du Conseil régional et puisse continuer à faire entendre sa voix au niveau de notre région.

La prochaine séance se tiendra le 7 décembre.

MUNICIPALITÉ

Deux nouveaux membres élus à la Municipalité pour la législature 2016-2021

Stéfanie Baudet

Nouvellement élue à la municipalité, Stéfanie Baudet a découvert la région de Terre-Sainte et le district de Nyon par amour. Son époux, natif de Chavannes-de-Bogis, connaît si bien chaque chemin et chaque route menant au village qu'elle a mis un temps certain avant de pouvoir se rendre seule chez lui, car il empruntait un parcours différent à chaque reprise.

En ce qui concerne ses activités professionnelles, elle a tout d'abord suivi une formation d'employée de commerce. Puis, après quelques années de pratique, elle s'est immergée et passionnée pour le milieu de la petite enfance en faisant une formation dans les structures d'accueil de notre région.

Chemin faisant, en 2013, le jeune couple s'installe au village et donc profite de la soirée des nouveaux habitants pour s'intéresser aux activités liées à la gestion de la commune en parlant avec les municipaux.

Et voilà, le destin a fait le reste mais aussi le moment choisi par Mme Thévoz pour lever le pied et la confiance des habitants de la commune.



Stéphane Borella

Le deuxième nouveau visage de la municipalité est déjà bien connu au sein du Conseil communal où il a siégé pendant 10 ans dont plusieurs années comme vice-président.

Genevois d'origine (sa famille y est implantée depuis plus de 2 siècles, mais issue de la région du lac Majeur) Stéphane Borella a suivi une formation commerciale et travaille depuis de nombreuses années dans le domaine du transport aérien de marchandises en tant que responsable régional dans une multinationale.

Il s'est déjà beaucoup investi à l'époque dans la commission d'étude pour la fusion des communes de Terre-Sainte. Son intérêt poussé pour la géopolitique l'a conduit forcément à s'intéresser de plus près à la politique au niveau local afin de participer au mieux-être de la commune, ayant la fibre sociale et associative et l'envie de se rendre "plus utile" pour la région.

Stéphane a deux filles adolescentes. Il aime les voyages et certains sports comme le ski, la rando en montagne, le vélo tout-terrain (à petites doses!)...et les jeux de lettres.

INAUGURATION DE LA VOIRIE - 1ER JUILLET 2016

Lors de ce moment convivial et instructif (visites guidées et commentées de tous les locaux), c'est avec humour que Pierre Stampfli, ex-syndic depuis ce jour-là, a relaté la genèse et les diverses phases de ce projet.

Pour ceux qui étaient absents, voici le discours inaugural.

« Non, ce n'est pas une prise de pouvoir mais une délégation de pouvoir !

Au nom de la nouvelle municipalité, permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue dans notre nouveau centre de voirie.

L'idée de la création d'un bâtiment de voirie remonte à la fin de la législature 2002-2006. Le seul endroit pouvant servir de garage et atelier était le vieil hangar situé derrière l'auberge et quelques m2 dans la ferme de Marc Bornet.

Les kilomètres de voirie augmentant dans le village, l'achat d'une balayeuse devenait nécessaire. Après une tentative avortée d'achat commun avec la commune de Bogis-Bossey, notre balayeuse était enfin livrée ; mais où la garer ?? Evidemment, provisoirement dans le vieil hangar !!

Heureusement que suite à la création d'un corps de sapeurs-pompiers en Terre-Sainte et la construction d'une caserne à Balessert, nous avons pu récupérer des surfaces où était logé notre propre service du feu.

Puis vint le projet de fusion dans lequel il était prévu que tous les services de la nouvelle commune soient répartis dans tous les villages de Terre-Sainte. Question : où se situeront les nouveaux centres de voirie ?? Il était urgent d'attendre.

C'est après le "FOUXIT" du 30 août 2010 que les premières réflexions ont commencé, le vote de Founex ayant tout bouleversé. Un projet de regroupement des services de voirie piloté par Chavannes-des-Bois a été lancé en 2011 mais cette tentative n'a rien donné.

Plus de tergiversations, les besoins sont là ; il faut y aller !!! Mais où ??

Au bord de l'autoroute à côté de la déchetterie où la commune possède du terrain en zone d'utilité publique ??

Sur la parcelle Praz-Dupuis en zone intermédiaire mais en cours de modification pour en faire une zone d'activité professionnelle ??

Très compréhensif, le SDT (Service du Développement Territorial) s'est prononcé favorablement à la construction d'un bâtiment de voirie dans une telle zone ; c'était au début 2012. Encore fallait-il que le plan de quartier fût accepté !!

Suite à la visite de quelques bâtiments similaires dans notre région, une ébauche de cahier des charges a été élaborée avec la participation des employés communaux.

A la fin de l'été 2012, nous avons eu l'assurance que le Plan de quartier "Praz-Dupuis" serait validé et que nous pouvions aller de l'avant, mais ce n'est que le 17 janvier 2013 que le Conseil d'Etat l'a signé.

Et finalement, le 25 mars 2013, la Municipalité a décidé de construire un bâtiment de voirie au lieu-dit "Praz-Dupuis". Que ces procédures furent longues !!!

C'est pendant le printemps que nous avons demandé des offres à plusieurs architectes pour nous accompagner tout au long de cette construction. C'est le bureau d'architectes Cardinaux de Crassier qui a obtenu le mandat sur la base de constructions similaires qu'il a érigées dans notre région.

La finalisation du cahier des charges lui a permis de faire, dès l'été 2013, quelques esquisses et c'est le 18 juin 2014 que la demande de crédit de CHF 150'000. - pour l'étude de ce bâtiment, avec les soumissions rentrées, a été acceptée par le Conseil Communal.

Ensuite tout a été très vite, avec l'acceptation par le même Conseil d'un crédit de réalisation de CHF 2'300'000. - le 27 novembre de la même année.

52 réunions de chantier plus tard, nous voilà donc réunis pour l'inauguration de cet outil, sans dépassement de crédits, comme d'habitude à Chavannes-de-Bogis.

Chers employés communaux, vous voici dans vos nouveaux locaux : faites-en bon usage.

Enfin un seul lieu pour les véhicules, l'atelier, la place de lavage, le stock de matériel et un coin agréable pour se restaurer et se reposer....mais pas trop s'il vous plaît !

Pour conclure, j'aimerais remercier mes anciens collègues qui ont œuvré pour la réalisation de ce bâtiment, les employés communaux pour leurs conseils éclairés, le bureau d'architecte Cardinaux et surtout les ouvriers des entreprises sans qui rien n'aurait été possible. »

Un très original coupé du ruban et un apéritif ont suivi cette allocution, ainsi qu'un délicieux buffet.

OUVERTURE DE L'AUBERGE COMMUNALE

Ce n'est plus un vague espoir ou une hypothèse lointaine : l'auberge va rouvrir ses portes prochainement !

Elle a belle allure et des formes avantageuses, sous ses nouveaux atours !

L'espace intérieur qui a fait peau neuve des caves jusqu'aux combles nous réserve aussi de belles surprises.

Dès le 12 décembre prochain, le chef Guillaume Trouillot va concocter ses recettes et révéler son savoir-faire.

A l'accueil, c'est Alina Spiess qui officiera.

L'ensemble promet de ravir nos papilles, de fournir un hébergement moderne et un beau lieu de rencontre.



PROGRAMME PRO-XY

La fondation Pro-xy offre un service professionnel de relèvement des proches aidants et de présence à domicile. Sa double mission est de prévenir l'épuisement physique et moral des proches aidant une personne dépendante par une relève de quelques heures par semaine. L'aidant peut ainsi prendre du temps pour soi et récupérer. L'autre mission de la fondation est de promouvoir et valoriser le rôle du proche aidant dans la perspective d'une reconnaissance généralisée.

Elle vise à maintenir le plus longtemps possible les personnes dépendantes à domicile, d'une part parce que rester dans son milieu est un facteur favorable à l'état moral, d'autre part parce que cette action d'accompagnement améliore nettement la qualité de la vie (des proches et des bénéficiaires) et a une répercussion positive sur les coûts de la santé.

Est proche aidant toute personne qui consacre de son temps au quotidien auprès d'un proche atteint dans sa santé, son autonomie. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'un ami.

Une participation aux frais réels est demandée : CHF 22.00/heure le jour et CHF 38.00/heure la nuit.

www.pro-xy.ch



fondation
PROXY la fondation
suisse pour les
proches aidants



fondation
PROXY la fondation
suisse pour les
proches aidants

Vous qui aidez un proche (parent, ami, voisin...)

allégez-vous la vie...

Proche de chez vous, la fondation Pro-xy vous soutient et vous relaie par une présence professionnelle à domicile.

La coordinatrice de votre région est à votre écoute et répond à vos besoins.

Antenne de Nyon-Terre Sainte

079 858 52 51

Coordinatrice: Elvira Rölli
eroelli@pro-xy.ch
www.pro-xy.ch



envie d'aider ?

- quelques heures par semaine
- pour un grand projet de solidarité
- rejoignez l'équipe de votre région

*Pro-xy vous propose une activité humaine et gratifiante:
écoute, présence, conversations, accompagnement, promenade, lecture...*

Encadrés par des professionnels, les équiépiers Pro-xy assurent des présences à domicile auprès de la personne aidée et relayent le proche aidant.



Antenne de Nyon - Terre Sainte

079 858 52 51

Coordinatrice: Elvira Rölli
eroelli@pro-xy.ch
www.pro-xy.ch



SOIRÉE DES NOUVEAUX HABITANTS ET MAJORITAIRES - 30 novembre 2016

Comme chaque année, les nouveaux habitants ont été conviés à partager une soirée où les autorités et les sociétés locales ont pu se présenter. Ce fut l'occasion de partager une belle soirée et la traditionnelle fondue pour faire connaissance et se donner rendez-vous à une des prochaines manifestations qui aura lieu au village !

Un seul regret : l'absence des majoritaires, qui ne semblent pas, année après année, trouver un intérêt à participer à cette soirée.

Un grand bravo et un immense merci à l'équipe de la SDC et à sa Présidente, Françoise Wermeille, qui a superbement brassé les 10 kilos de fromage pour servir la soixantaine de villageois réunis ! Merci également aux membres des Amis de Chav'Bossey, qui ont effectué un discret mais efficace travail de soutien.



TROC DU 19 NOVEMBRE 2016

Le troc d'automne s'est déroulé le 19 novembre dernier et a rencontré un vif succès : 5547 articles ont été réceptionnés et 2015 articles ont été vendus. 242 clients sont venus chiner durant la vente, de 13h00 à 15h00. Rendez-vous le 11 mars 2017 pour le troc de printemps !



L'équipe du parking du Troc

POSTE GENDARMERIE COPPET

Renforcement de la présence de la Gendarmerie sur le territoire communal

Depuis le 1er octobre 2016, un nouveau poste de Gendarmerie a ouvert ses portes à la place de la Gare à Coppet. Ce poste a pour but de renforcer la présence de la gendarmerie sur le territoire de Terre Sainte. Son chef en est le sergent-major Perriard et la tâche de remplaçant chef de poste est assumée par le caporal De Vleeschauwer. Ces cadres entretiendront des contacts réguliers avec les autorités communales.

Les tâches confiées aux collaborateurs du poste de Gendarmerie de Coppet sont multiples et variées. Nous pouvons énumérer notamment les tâches de proximité et de visibilité, tant en rue que dans les centres commerciaux, les demandes d'assistance, l'enregistrement des plaintes et les enquêtes judiciaires locales.

De nouveaux horaires de travail ont été instaurés en cours d'année 2015, pour la Gendarmerie Territoriale, couvrant dorénavant des tranches plus étendues, notamment le soir et le week-end. Ce dispositif est complété par les patrouilles de la Gendarmerie Mobile, qui occupent le territoire 24h/24h. Nous pouvons également mentionner le poste mobile, lequel, régulièrement se déplace sur la commune de Chavannes-de-Bogis.

De par sa position géographique, le poste de Gendarmerie de Coppet est également appelé à travailler en collaboration avec de nombreux partenaires, tels que la police genevoise, le Corps des gardes-frontière, la Police des transports, les entreprises de sécurité privée. Des séances de coordination ont régulièrement lieu avec ceux-ci.

Les autorités communales, avec qui la Gendarmerie collabore étroitement, peuvent également compter sur le travail du sgt Valenta, répondant de proximité pour le district de Nyon. Ses missions consistent notamment à identifier et résoudre les problèmes récurrents à l'échelle locale (incivilités, nuisances, etc...), en mettant en contact les divers partenaires, d'appuyer les chefs de postes dans les relations avec les autorités communales, de favoriser le recueil du renseignement judiciaire et de mener des actions de prévention avec le gérant de sécurité. Il est également stationner dans le poste de Coppet.

Les gendarmes du poste de Coppet n'œuvrent donc pas seuls sur le secteur. Le répondant de proximité, le poste mobile, le gérant de sécurité de la division prévention criminalité, les inspecteurs du groupe judiciaire de Nyon, et les gendarmes des unités mobiles y sont également actifs, pour votre sécurité.

Comment contacter le poste de Coppet ?

Poste de Coppet - Gendarmerie vaudoise

Place de la Gare 3 - 1296 Coppet

022/557.56.21

021/644 44 44 (appels non urgents 24/24)

Urgence : 117

Horaires d'ouverture du guichet au public :

Lundi : 07h30 – 12h00

Jeudi : 15h00 – 19h00

L'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous.



BON VENT, MONSIEUR LE FACTEUR

Le 2 septembre dernier, notre facteur Monsieur Jean-Claude Bovet annonçait à quelques habitants son départ, non pas à la retraite mais à Gland, pour y finir sa carrière.

Pour certains, ce n'était qu'un facteur mais pour d'autres, il était devenu un ami. Il avait toujours le sourire, un mot gentil et même un conseil. Sa serviabilité était appréciée de tous ceux qui ont été de « sa tournée ».

C'est avec regret que nous le voyons partir et avec lui une certaine idée du service public.

Avant de partir, il se remémore les années passées dans notre village :

Et oui, cela fait juste 30 ans, trente ans par tous les temps ! Trente ans de distribution chez les Chavannus, qui l'eût cru !

Mais le plus important, pour moi, restera les contacts que j'ai noués pendant ces trente années passées à Chavannes-de-Bogis, qui ont été très enrichissantes.

Beaucoup de souvenirs, des petits instants de bonheur !

A mes débuts, une Grand-Maman, quand le temps le permettait, m'offrait un petit verre de porto, ou un bon thé chaud, d'autres un petit café.

Au niveau des véhicules utilisés, au début c'était des vélos- moteur, et par la suite j'avais pu obtenir une voiture, et j'ai aussi eu un vespacar (comme les tuk-tuk thaïlandais).

J'ai beaucoup aimé aussi aller dans les fermes en dehors du village (cela est dû à mes origines paysannes) et également chez les commerçants.

Et de temps à autres, raconter une petite blague en passant, c'est ça la vie !!!

Quelques anecdotes :

Une cliente d'un certain âge, chez laquelle un jeune homme faisait le ménage, me disait souvent : il ne fait que ça ! ha ! ha ! ha !

Il y a aussi Laura, une jolie chienne, et dès qu'elle m'entendait au loin, elle aboyait sans arrêt et alors, quelques croquettes et le tour est joué ! Sa maitresse me disait chaque fois : vous allez nous manquer!!!

Durant toutes ces années, j'ai connu beaucoup de personnes, qui ont quitté Chavannes-de-Bogis avant moi et qui sont parties ici et là, certaines que j'ai revues et d'autres pas.

Ces quelques lignes pour saluer tous ceux que j'ai connus, car trente ans, ce n'est pas rien!

Je voudrais aussi vous informer que j'ai encore un peu plus de deux ans de travail avant de savourer la retraite.!

Je ne prévois pas de me reposer, mais développer d'autres activités, et bien sûr, un de mes sports préférés, le vélo !

Bien à vous,

BOVET Jean-Claude



Été 1996

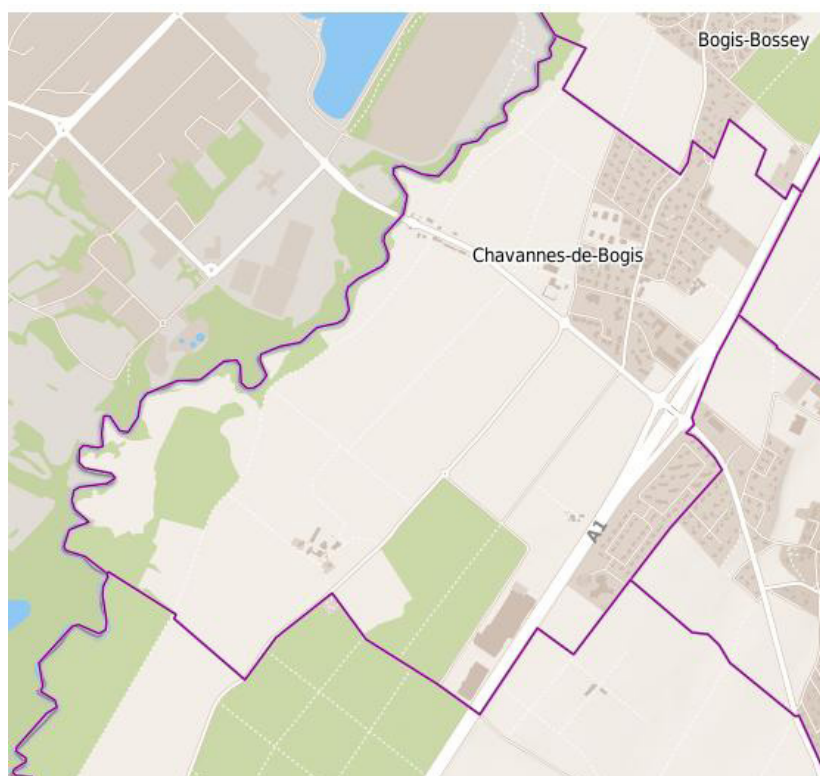
FAISONS LE TOUR DE LA COMMUNE

Le territoire de la commune de Chavannes-de-Bogis est situé à la frontière de la France (Pays de Gex), dont il est séparé par la Versoix. Il est limité au sud par Commugny, à l'est par Founex et la petite enclave genevoise de la Coudre, et au nord-est par Bogis-Bossey.

Son altitude est de 476 m et sa surface de 285 ha.

Quelle forme surprenante que celle de notre territoire communal : des vagues, des recoins, des lignes tirées au cordeau. De quand datent ces limites ? Comment ont-elles été fixées ? Où peut-on trouver les bornes ?

Au fil des prochaines éditions, nous allons tenter de répondre à ces questions.



SENIORS

Soucieuses de permettre aux Seniors de nos villages de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis de se rencontrer pour partager des loisirs créatifs ou ludiques, trois habitantes leur ont lancé une invitation en mai dernier, signée « COGEYO Ateliers », afin qu'ils viennent définir leurs envies.

La réponse a été timide...

Une première rencontre, le 6 octobre, a permis à ceux qui le souhaitent de partager un délicieux repas fait « maison ». Aucune activité n'a encore été plébiscitée.

Vous êtes retraité(e) ? Vous n'avez pas pu manifester votre intérêt ? Il est encore temps de le faire en appelant le 022 776 03 94 ou 079 449 34 01 car les prochaines réunions ne sont pas encore fixées et le programme des ateliers pas encore établi !

LA BELLE CHAVANNAISE

Course à pied

Dimanche 16 octobre 2016 Chavanne-de-Bogis accueille, pour la 6ème année consécutive cette belle manifestation sportive. Deux athlètes masqués ont pris le départ. Cette course fut en effet choisie par deux grands athlètes genevois pour un test d'efforts effectué par Véronique Billat, scientifique de renom.



Ainsi nous avons vu déambuler dans nos beaux paysages plus de 400 participants, un record pour cette chaleureuse course. Des petits champions aux grands athlètes passant par les jeunes espoirs ainsi que les amoureux de la discipline avec en supplément une belle brochette de marcheurs, tous prêts à défier leur chrono. Ce fut de même pour la championne du défi homme-femme, Carolina Hernandez- Pita. L'athlète du club organisateur a réussi à remporter ce défi à seulement 17 ans et au nez et à la barbe de grands athlètes présents comme Tesfay Tefele (1er homme 32,21.3).



Carolina Hernandez-Pita- 8.5km en 32'09

Ainsi s'achève cette nouvelle édition avec des promesses pleines la tête pour l'an prochain. Un record de participation à battre. Ainsi qu'un nouveau défi homme-femme. Et surtout une commune toujours présente pour nous aider, sans elle et sans le soutien de son maire, cet événement n'aurait pas lieu dans un si beau cadre et avec une aussi bonne structure. Le comité de La Chavannaise remercie la commune pour son soutien indéfectible au long des ces 6 dernières années ainsi que les bénévoles pour leur investissement et leur bonne humeur. Sur ces quelques lignes, remercions la commune de nous réitérer leur confiance, ainsi je peux vous inviter à réserver le dimanche 15 octobre 2017, date de la 7ème édition de La Chavannaise. Venez nombreux participer à cette belle manifestation sportive.

Paulo Da Costa, membre du comité

INSOLITE

Pouvait-on expliquer la situation de manière plus compliquée ... ?

TERRE SAINTE

Accès à l'autoroute restreint durant la nuit

Afin de permettre la pose des nouveaux portiques de feux sur la route cantonale entre Founex et Chavannes-des-Bois, le tronçon situé entre le giratoire de Balessert et l'intersection avec la route de Bogis-Bossey sera

fermé durant la nuit. Dès 21 heures et ce jusqu'à 5 heures, l'accès à l'A1 en direction de Lausanne se fera uniquement par Founex, alors que pour Genève, il faudra passer pas Chavannes-de-Bogis.

C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

Séance de Municipalité du 23 août 1966 :

- La Municipalité nomme à la place de boursier Monsieur Henry, instituteur.
- En vue d'une construction à venir, construction du chemin de la Laiterie (futur chemin du Collège).
- Le devis « Piasio » de CHF 2'870.- pour la traversée du village est accepté ! Ce travail se fera en corrélation avec le chemin de la Laiterie.

5 septembre 1966 : le permis de construire 'Placette' est délivré.

Séance du 15 septembre 1966 :

- Un devis sera demandé à la 'Filanosa' pour la fourniture de papier communal.
- Un chariot pompier a été commandé.

Séance du 27 septembre 1966 :

- Mise à l'enquête publique du redressement de la route en direction de Chavannes-des-Bois. Les travaux se feront au printemps prochain.
- M. Tissot devra s'occuper de la Protection civile car, à ce jour, rien n'a été fait.

Séance du 18 octobre 1966 :

- Le devis « Route de Péguey » a été respecté : CHF 10'013.70. Au printemps se fera la 2e couche : CHF 3'960.- !
- Maison de retraite du Cercle de Coppet : les communes devront assurer l'intérêt de la somme empruntée.

5 novembre 1966 : En remplacement de M. J-J. Bornet, démissionnaire, M. A. Vulliez reprend le commandement du corps des sapeurs-pompiers.

Le projet de budget 1967 laisse apparaître des 'Impôts et contributions' pour CHF 44'000.- et un total de recettes de CHF 78'200.- . Au niveau des charges : l'administration générale CHF 11'250.-, les bâtiments, terrains et forêts CHF 8'800.-, les routes et chemins CHF 10'000.-, l'enlèvement des ordures CHF 3'000.-, les égouts CHF 5'000.- et ... CHF 19'000.- pour le personnel enseignant ! Le budget prévoit un excédent de recettes de CHF 1'000.- .

Séance du 27 décembre 1966 :

- Décision d'acheter 130 m. de tuyaux à CHF 11.- le mètre pour équiper le chariot pompier.
- Un impôt non-pompier sera mis en place dès le prochain arrêté d'imposition.
- La Placette fait une demande d'agrandissement du bâtiment administratif. Acceptée.

le liseur d'encre passées



INSOLITE (bis)



Le Juge de Paix aime-t-il l'orthographe ?

DANS NOS CHAMPS

Les cultures ont de précieux alliés qui détruisent ou atténuent les effets des ravageurs. Non, je ne vais pas vous parler des « cides » en tous genres mais des auxiliaires de cultures, des organismes bien vivants.

Au niveau des racines, il existe toute la flore microscopique, des bactéries qui libèrent des substances endotoxiques. On les dit « antagonistes », car elles suppriment la croissance normale et l'activité ou interfèrent avec celles-ci. Il y a aussi des champignons qui se nourrissent d'insectes (entomophages), d'autres se nourrissent du sang des parasites végétaux (nématophages), ainsi que des virus pathogènes d'insectes.

Illustration de Joël Valentin



Au niveau de la partie aérienne, c'est la faune qui se met au service des plantes, (de notre point de vue) en y trouvant un réservoir de nourriture tant pour les insectes adultes, leurs larves, que pour les oiseaux et les amphibiens. Le « Cercle de la vie » en somme. Le premier insecte qui vous vient à l'esprit, j'en suis sûr, c'est la coccinelle mangeuse de pucerons.

D'autres insectes comme l'aphidius pond ses œufs dans le corps des pucerons, une larve s'y développe en consommant le puceron. Le pemphrédon accumule les pucerons par cellule pour nourrir ses larves. Quant à la chrysope, par exemple, l'adulte ainsi que les larves dévorent des pucerons non consommés par la coccinelle. A chaque nuisible son prédateur.

N'oublions pas non plus les amphibiens, les mammifères, les oiseaux.

Les abeilles sont également considérées comme des auxiliaires par leur rôle primordial pour la pollinisation. En effet, elles permettent de maintenir un habitat propice à l'installation de la faune.

Vous et moi pouvons aussi être des auxiliaires en aidant les insectes à passer l'hiver au chaud, en construisant des hôtels à insectes et tout au long de l'année en créant des haies de feuillus dans lesquelles les oiseaux pourront nicher et se protéger.

La Glaneuse



www.terrevivante.org

blog.defi-ecologique.com

mag.plantes-et-jardins.com



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Les co-rédacteurs
- Karla Meyer, Alice Ouedraogo
- Geneviève Thévoz
- La Municipalité

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début du printemps.
Délai pour vos articles et réactions : 15 février

Tirage : 600 exemplaires

À disposition au greffe communal

Le printemps - 20 mars à 11h29

Contact : lechavannus@hotmail.ch